

# VISITEZ NOTRE NOUVEAU SITE !

## RÉUNIONS PUBLIQUES

Mardi 19 juin, quartier est  
Mercredi 20 juin, quartier sud  
Mercredi 27 juin, quartier ouest  
Jeudi 28 juin, quartier nord  
Salle du Conseil en Mairie à 18h30



Les vendredis  
7 et 21 juillet  
4 août  
sur la promenade  
à partir de 18h30

# Sommaire



<b>EDITO</b>	p. 3
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> Comptes rendus	p. 4 à 7
<b>BUDGETS</b>	p. 8 à 9
<b>SITE INTERNET</b>	p. 10
<b>CABM</b>	p. 11
<b>PERMANENCES</b>	p. 11
<b>ETAT CIVIL</b>	p. 11
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	p. 12 à 13
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	
Overtime café	p. 13
Aire de remplissage et lavage	p. 13
Information	p. 14
Non Merci !	p. 14 à 15
Venez rencontrer les élus	p. 15
Plus belle ma commune	p. 16
Sècheresse	p. 16
<b>BASSAN EN IMAGE</b>	p. 17
<b>ASSOCIATIONS</b>	p. 18 à 19
3ème salon de Mozaïk	
Les cousettes de Bassan	
Carnaval	
<b>LES RENDEZ-VOUS</b>	p. 20

Directeur de la publication : Alain BIOLA, Maire.  
Rédaction et composition : Alain BIOLA, Didier AMADOR.  
Création graphique : Agence de publicité Origin'elles  
Villeneuve Les Béziers - 06 25 68 58 41

**@.I.D.N.**   
**INFORMATIQUE - INTERNET**  
DEPANNAGE, ASSISTANCE A DOMICILE  
INSTALLATION INTERNET ET TV ADSL - CREATION DE SITES INTERNET  
www.aidn.net - paul.candela@aidn.net  
**09 62 57 28 51 - 06 29 75 75 42**  
SERVIAN et cantons limitrophes

**Une pointe de rêve**  
  
Votre salon de coiffure à Bassan  
Je vous accueille avec plaisir  
Le lundi de 14h à 19h  
Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h  
Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h  
Le jeudi de 13h à 20h30  
Le vendredi et samedi de 9h à 19h  
Avec et sans RDV  
5 place Jacques Villeneuve - 34290 BASSAN  
09 82 27 89 80

**Ode Rose Institut**  
Résidence Marquis - Place Jacques Villeneuve  
34290 BASSAN  
04 67 36 39 53

  
Coiffeuse diplômée  
07 82 73 77 65  
en Tête à Tête  
Venez découvrir votre  
salon de coiffure à Bassan  
29 impasse Font Maurel le bas, et à domicile.



Parmi nos préoccupations, il y a celle de toujours mieux vous informer.

A l'heure du numérique tous azimuts, des réseaux sociaux et de tous les autres médias plus classiques tels que journaux, flyers, affiches, panneaux d'information lumineux, cela

semble tellement facile. Cependant, nous nous rendons compte chaque jour que ce n'est pas si évident que cela. Tout le monde connaît les dérives de certains réseaux et des fameuses « fake news », en français « fausses nouvelles », qui prennent un malin plaisir à vouloir nous faire croire tout et n'importe quoi. Force est de constater que la chose étant généralement entendue bon nombre d'utilisateurs s'en méfient de plus en plus et vont même jusqu'à s'en désintéresser complètement.

Plus localement, nous nous rendons également compte que trop d'information tue l'information et que cette information est plus attendue que recherchée. En résumé tout le monde veut être informé, mais peu vont chercher eux-mêmes l'information, d'où la difficulté d'informer au mieux le plus grand nombre avec efficacité.

Depuis de nombreuses années notre commune édite tous les quatre mois un bulletin municipal, celui que vous avez entre les mains à cet instant. On y trouve des informations importantes sur la vie municipale telles que le comptes rendus des réunions du Conseil Municipal, de l'information générale, des recommandations, des rendez-vous, un récapitulatif de l'actualité, etc... Pratique et attendu même si le numérique nous suggère autre chose, vous continuerez encore de trouver ce bulletin dans vos boîtes aux lettres.

Pour une information plus journalière ou hebdomadaire des panneaux lumineux sont installés à certains points clés du village et diffusent en boucle.

Dans le précédent bulletin municipal il vous a été proposé de vous connecter, via votre smartphone, à l'application ILLIWAP Mairie et/

ou Ecole pour recevoir le cas échéant des informations importantes ou des rappels de rendez-vous d'actualité, de manifestations associatives et festives.

N'oublions pas au passage, pour une information plus solidaire les possibilités offertes par la démarche « Voisins Vigilants et Solidaires » (renseignements en Mairie).

Plus récemment, est entré en service le nouveau site internet de la commune [www.bassan.fr](http://www.bassan.fr) dont vous trouverez une présentation dans ce numéro. Complètement relooké, il est adaptable à tous les appareils connectés tels que tablettes, smartphones, il peut donc vous suivre partout. Il est destiné à valoriser notre village pour ceux qui ne le connaissent pas encore et pour ceux qui le connaissent, il est destiné à faciliter le quotidien en mêlant information et vie pratique. De nombreux liens avec d'autres sites y sont disponibles et peuvent encore être complétés par des liens tels que ceux des associations. Ce site n'est pas encore stabilisé et peut encore être enrichi par toutes les informations ou remarques et suggestions que vous auriez envie de faire. Pour cela un rendez-vous est possible en mairie avec la personne qui assure la vie du site ou par mail [contact@bassan.fr](mailto:contact@bassan.fr).

Classique papier ou numérique, notre village a semble-il tous les atouts pour bien vous informer. Pour compléter cet éventail de possibilités, et vous permettre une communication plus directe et interactive, un cycle de réunions d'informations de quartiers vous est proposé dans le courant du mois de juin.

Bonne lecture  
et bel été à tous.

Alain Bisla

# Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 11 JANVIER 2018

### CABM

Convention pour le financement de la desserte en transport des élèves vers les équipements des piscines communautaires

Approbation à l'unanimité de la convention de la desserte en transport des élèves vers les équipements des piscines communautaires et autorise Monsieur le Maire à la signer pour un coût de 1 443.75 € pour l'année scolaire 2016/2017 à inscrire au budget 2018.

### FINANCES

Remboursement anticipé du prêt Caisse d'Epargne N° A17160EP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de contracter un prêt pour financer l'achat de la maison sise 2 place de la République (Délibération du Conseil Municipal du 15-09-2016). Ce prêt N° A17160EP d'une durée de 15 ans est à taux variable afin de permettre son remboursement anticipé sans frais conformément à l'article 9 du contrat de prêt.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de procéder au remboursement anticipé de ce prêt à l'échéance du 25/04/2018 pour un capital restant dû de 63 606.10 €.

Le financement de remboursement étant assuré par la vente du cabinet d'esthétique O 'de Rose.

Unanimité

### DOMAINE PUBLIC

Intégration dans le domaine public communal des bâtiments communaux suivants

Galerie d'art cadastrée section AN N° 115

Bâtiment sis 12 rue des remparts cadastré section AN N° 116

Bâtiment sis 2 place de la République cadastré AN N° 117

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que dans le cadre du projet de requalification du Centre Historique du Village ces bâtiments, propriétés de la Commune ont vocation à être aménagés pour devenir des espaces adaptés aux activités associatives, culturelles et intergénérationnelles.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'intégrer ces bâtiments dans le domaine public mobilier de la Commune.

Unanimité

ZAC Traïsor du Fou : rétrocession de la voirie de

la 1ère tranche de la partie Nord de la ZAC :

Conformément au traité de concession de la ZAC, et après plusieurs visites pour vérifier l'état des lieux, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le transfert du foncier relatif aux emprises publiques appartenant à l'aménageur. Ce transfert est réalisé à l'Euro symbolique. Il concerne les espaces verts, le grand bassin de rétention, la première partie de la noue (tous deux en bordure de la RD39, l'avenue du Chardonay, le chemin des Vendanges, la rue du Viognier et la rue du Sauvignon. Les emprises foncières correspondantes seront intégrées dans le domaine public communal

Unanimité

### PROJETS

Plan de financement prévisionnel des travaux d'éclairage public pour l'année 2018 :

Dans le cadre des travaux de renouvellement et de modernisation prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES, d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2018, les travaux suivants :

- Programme de travaux économie d'énergie : sécurisation des armoires et horloges astronomiques : rue des Tiffis, Poste Bassins

- Programme de travaux annuel : Rue des Ecoles, poste calvaire, Avenue de Servian, rue des Martines, poste cassan

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à :

38 818,99 € H.T dont 25 099,21 € pris en charge par Hérault Energies et 13 719,78 € à la charge de la Commune.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Unanimité

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 08 FÉVRIER 2018

### FINANCES :

FINANCEMENT DE L'AIRE DE LAVAGE DES MACHINES AGRICOLES

Prêt à taux fixe sur 10 ans de 95 000.00 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon d'un montant de 95 000 €. Cet emprunt est un prêt sur 10 ans pour la réalisation de l'aire de lavage des machines agricoles.

C'est un prêt à taux fixe de 1.20 %, la périodicité de remboursement est trimestrielle et les frais de dossier sont de 0.15 %.

# Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que les viticulteurs adhérant à l'aire de lavage participent remboursement du capital à hauteur de 48 %.

Unanimité

## Prêt relais FCTVA sur 2ans de 92 000.00 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prêt relais proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon d'un montant de 92 000 €.

Cet emprunt est un prêt sur 2 ans, pour préfinancer la TVA de la réalisation de l'aire de lavage des machines agricoles, sur la base d'un taux fixe à 0,65 % et 0.15 % de frais de dossier.

Unanimité

## Ligne de trésorerie préfinancement de la subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de ligne de trésorerie proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon d'un montant de 200 000 €.

Cette ligne de trésorerie sur 1 an servira à financer les travaux de l'aire de lavage des machines agricoles dans l'attente du versement de la subvention accordée à la commune pour ce projet d'un montant de 357 000.00 € qui ne sera versée qu'une fois les travaux terminés et les contrôles des organismes financeurs (Département, Agence de l'Eau, Région pour les fonds européens) réalisés.

Unanimité

## **CONVENTIONS :**

### Contrat de bail de location pour l'ostéopathe

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de contrat de bail professionnel avec Monsieur Ghislain MACOU

Le local professionnel est constitué d'une partie de la cellule commerciale C3S en RDC de 19.92 m<sup>2</sup> de l'immeuble MARSYAS sud auquel s'ajoute 15.09 m<sup>2</sup> de parties communes (Salle d'attente WC) répartis au prorata de la superficie de chacun des locaux professionnels de la cellule C3 (20.39 m<sup>2</sup> et 15.80m<sup>2</sup>).

Le montant mensuel du loyer est fixé à 278.00 € pour une durée de 6 ans, révisable en fonction de l'indice de références des activités tertiaires. A l'issue de cette période, le bail sera reconduit pour la même durée.

En sus du montant du loyer, il sera demandé une provision pour charges (électricité, ordures ménagères, maintenance de la climatisation, frais de copropriété) de 40 € par mois. Une régularisation sera effectuée chaque année au vu des coûts réels de ces charges.

Unanimité

Contrat de bail de location avec l'orthophoniste  
Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de contrat de bail professionnel avec Madame Milène MOUSSAY

Le local professionnel est constitué d'une partie de la cellule commerciale C3S en RDC de 20.39 m<sup>2</sup> de l'immeuble MARSYAS sud auquel s'ajoute 15.09 m<sup>2</sup> de parties communes (Salle d'attente WC) répartis au prorata de la superficie de chacun des locaux professionnels de la cellule C3 (19.92 m<sup>2</sup> et 15.80m<sup>2</sup>).

Le montant mensuel du loyer est fixé à 285.00 € pour une durée de 6 ans, révisable en fonction de l'indice de références des activités tertiaires. A l'issue de cette période, le bail sera reconduit pour la même durée.

En sus du montant du loyer, il sera demandé une provision pour charges (électricité, ordures ménagères, maintenance de la climatisation, frais de copropriété) de 40 € par mois. Une régularisation sera effectuée chaque année au vu des coûts réels de ces charges.

Unanimité

## **SUBVENTIONS :**

### Subvention à l'Association Les Lieux du Liens

Approbation à l'unanimité de la modification du montant de la subvention à verser à l'Association Les Lieux du Liens pour l'année scolaire 2017-2018 : suite à l'obtention d'une aide du département le financement de la Commune est ramené de 3000€ initialement à 2 000.00 €.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13 MARS 2018**

## **FINANCES**

### Approbation du compte de gestion du percepteur

Approbation à l'unanimité du compte de gestion du percepteur 2017.

### Approbation du compte administratif

Approbation à l'unanimité du compte administratif 2017.

## **MARCHES PUBLICS**

### MAPA N° 01-2018 : Choix du Maître d'œuvre pour la requalification Grand' Rue Chemin Neuf :

Dans le cadre de la requalification de la Grand' Rue et du Chemin Neuf une consultation a été lancée pour la Maîtrise d'œuvre travaux. Après publications, et au terme des délais réglementaires deux offres ont été reçues : SERI et RENE GAXIEU

Après analyse des offres, selon trois critères : prix pour 40 %, les références 30 % et la valeur

# Conseil Municipal

technique de l'offre 30% le cabinet d'études René GAXIEU, domicilié à BEZIERS a été retenu pour un montant des prestations de 40 765,20 H.T soit 48 918,24 € T.T.C pour les missions de maîtrise d'œuvre (PRO-ACT-VISA-DET-AOR-CPC) et pour les missions conditionnelles 1 et 2 :

MC1 : actualisation et validation de l'étude de niveau avant-projet : 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC

MC2 : Coordination des intervenants extérieurs (CIE) : 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC

Unanimité

## **PROJET REQUALIFICATION GRAND RUE CHEMIN NEUF**

Demande de subvention à la CABM dans le cadre du fonds de concours à l'aménagement et à l'Equipement des communes (FAEC).

Il est rappelé que pour la réalisation du projet de requalification de la RD 39 Chemin Neuf Grand 'Rue, la Commune peut demander une aide dans le cadre du Fonds de Concours à l'Aménagement et à l'Equipement des Communes (FAEC).

Ce projet de requalification de la RD 39 Chemin Neuf, Grand 'Rue répondant aux critères d'attribution et compte tenu du montant élevé de ce projet : 860 576,36€ H.T, il est proposé à l'Assemblée de déposer une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans le cadre du FAEC cette subvention étant plafonnée à 50% du montant restant des travaux déduction faite des toutes les autres subventions.

Cette demande viendrait compléter l'aide accordée à la Commune par le Département dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 231 886. 07 € H.T, et de Hérault Energies pour les travaux électriques et de télécommunications de 65 000.00 € H.T.

Unanimité

## **CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SACPA (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) POUR LE CAPTAGE DES PIGEONS**

Il est rappelé la gêne causée par les pigeons qui nichent en Centre-ville : tour de l'église, place de la république, promenade, etc. et les différentes plaintes des habitants de ces quartiers.

Après l'étude de différents procédés pour essayer d'éradiquer ce phénomène et compte tenu de la législation, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'opter pour la méthode de capture des pigeons proposé par la société SACPA.

Après explication de la méthode et lecture de la convention de prestations services pour une durée de 3 mois : avril, mai et juin 2018 (300.00 € H.T pour la mise à disposition d'une cage de

capture et de 283.50 € H. par intervention pour un minimum de 6 interventions pendant la durée de la convention), le conseil approuve à l'unanimité.

## **SUBVENTIONS :**

Approbation à l'unanimité du versement d'une subvention de 250,00 € pour l'organisation de la Course des Demains

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2018**

### **FINANCES**

Vote des taux d'imposition :

Après avoir commenté l'état 1259 commune, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2017, le produit final attendu de 660 262 € étant nécessaire pour l'équilibre du budget 2018 :

Taxe d'habitation : 13. 62 %

Taxe Foncière bâti : 19. 21 %

Taxe foncière non bâti : 63. 75 %

Affectation des Résultats :

Suite au résultat de fonctionnement de 2017 de 308 136.01 € et du résultat antérieur reporté de 198 461. 32 €, il a été décidé, à l'unanimité d'affecter 330 3711.00 € pour équilibrer la section d'investissement (R1068) et 176 226.33 € en section de fonctionnement (R002).

Vote du Budget 2018 :

Présentation en détail du budget 2018.

La prévision des dépenses réelles de fonctionnement baisse par rapport à celle de l'exercice 2017 de 1,18 %. Explications et commentaires :

Chapitre 011 : légère augmentation des prévisions par rapport à 2017 dû à l'ajout de maintenances nouvelles obligatoires, de l'externalisation du ménage à la Salle des Fêtes et la Halle aux Sports à compter de septembre 2018 et de frais d'acte et de contentieux (intégration voies et réseaux lotissements et une partie de la ZAC)

Chapitre 012 : Frais de personnel : en baisse

Chapitre 65 : Charges à caractère général : en baisse

Chapitre 66 : Charges financières : intérêts d'emprunt en baisse

Chapitre 67 : Augmentation des prévisions de charges exceptionnelles (précaution)

La prévision des recettes réelles de fonctionnement augmente par rapport à celle de l'exercice 2017 de 4,16 % sans augmentation de la fiscalité. Explications et commentaires :

Chapitre 013 : Atténuations des charges : légère augmentation

# Conseil Municipal

Chapitre 70 : Produits des services : légère augmentation

Chapitre 73: Impôts et taxes: recettes dynamiques grâce à l'augmentation des constructions (produits de la fiscalité augmente de 2.5 % sans augmentation des taux d'imposition)

Chapitre 74 : Dotations et participations : les dotations de l'Etat ont augmenté (DGF et ajout de la dotation DSR Cible)

Chapitre 75: Autres produits de gestion courante : légère augmentation

Le double effet de la baisse de prévisions des dépenses et l'augmentation des recettes permet de dégager un virement en section d'investissement qui augmente de 10.64 %

Le budget 2018 est voté à l'unanimité pour les montants suivants :

**Section de Fonctionnement :**

Recettes : 1 639 972,33 €

Dépenses : 1 639 972,33 €

**Section d'Investissement :**

Recettes : 2 207 813,33 €

Dépenses : 2 207 813,33 €

**AIRE DE LAVAGE ET REMPLISSAGE DES MACHINES AGRICOLES :**

Institution d'une Régie de Recettes :

Afin de permettre l'encaissement des produits issus de l'utilisation de l'aire de remplissage et de lavage des machines agricoles, il est nécessaire d'instituer une régie de recettes intitulée : « Régie de l'aire de remplissage et de lavage des machines agricoles ».

Unanimité

Approbation du règlement et des tarifs d'utilisation :

Dans le cadre de la mise en service de l'aire mixte de lavage des machines à vendanger et de remplissage et de lavage des pulvérisateurs, il convient de mettre en place une tarification de l'abonnement et du prix de l'eau pour les utilisateurs.

Cette aire permet deux types d'utilisations :

- Le lavage des machines à vendanger
- Le remplissage et le lavage des pulvérisateurs

Chaque utilisateur devra par convention participer au financement de l'aire de lavage (investissement) et à son fonctionnement.

Pour l'investissement, il est proposé de faire participer les viticulteurs au remboursement de l'emprunt contracté par la Commune pour la réalisation de l'aire de lavage à hauteur de 50% du remboursement du capital (le reste : 50% du capital et les intérêts sont à la charge de la Commune).

La participation est fixée à 200 € par an pour les machines à vendanger et 100 € par an pour

les pulvérisateurs pendant 10 ans durée du remboursement du prêt.

Pour le fonctionnement, chaque utilisateur devra souscrire un abonnement annuel par badge et un volume d'eau souhaité. Il est proposé de fixer l'abonnement annuel à 100 € pour les machines à vendanger et 50 € pour les pulvérisateurs, plus 2,00 € le m3 d'eau consommé.

Il propose également de fixer le tarif du badge perdu ou volé à 50 €.

Unanimité

**SUBVENTIONS**

Approbation à l'unanimité du vote des subventions aux différentes associations.

**TOURISME**

Institution de la procédure d'enregistrement pour les meublés de tourisme :

Le Conseil Municipal,

Vu le codé général des collectivités territoriales ;

- Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.631-7 à L.631-10 ;

- Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.324-1 à L.324-2-1 et D.324-1 à D.324-1-2 ;

- Considérant la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile ;

- Considérant l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la Commune ;

- Considérant qu'au regard de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements, la commune se doit de mieux réguler l'activité de meublé de tourisme ;

Après en avoir délibéré : DECIDE à l'unanimité

Article 1er : La location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la Commune.

Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D.324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de la taxe d'habitation du déclarant.

Article 3 : Un télé service est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration

Article 4 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la Commune.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Association	Subv. de base	Subv. Particulière	Total subv.
Comité des fêtes	3 115 €	SACEM : 500.00	4 115 €
Football	3 435 €	Educateur Ecole de Foot : 1200.00	4 635 €
Foyer Rural	2 545 €	Participations Arts au Soleil Téléthon : 200,00	2 745 €
Club de l'Amitié	475 €		475 €
Syndicat de Chasse	350 €		350 €
TCB	590 €	Tournoi Open : 100.00	690 €
Couture	130 €		130 €
karaté	200 €		200 €
Mos'Art	125 €	Soutien aux manifestations : 150.00	275 €
Hockey Roller	150 €	Soutien aux manifestations : 150.00	300 €
CIB	150 €		150 €
Artistes Complémentaires	105 €	Soutien aux manifestations : 100.00	205 €
La Vie Anglaise	140 €		140 €
Mosaïk	120 €		120 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 630 €</b>		<b>14 530 €</b>

Association	Subv.
Les lieux du lien	2 000 €
OCCE Transport	2 100 €
OCCE Classes Découvertes	2 500 €
ASIC Collège	500 €
Prévention routière	100 €
APEMA	100 €
Croix Blanche	200 €
Ligue contre le cancer	100 €
Course Demains	250 €
Croix Rouge	100 €
Resto du Coeur	100 €
Secours Populaire	100 €
Soutien à l'apprentissage	160 €
UNC	110 €
Bibliothèque pour Tous	2 300 €
Ecole Musique de Servian	2 500 €
Villamont	2 000 €
Scérose en plaques	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 320 €</b>

## FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (Fournitures et services extérieurs)	407 140,00 €	Résultat d'exploitation reporté 2017	176 226,33 €
Charges de personnel	619 000,00 €	Atténuations de charges	18 000,00 €
Virement section investissement (Epargne brute)	390 992,70 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	203 976,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	31 549,63 €	Vente de produits	57 500,00 €
Charges de gestion courante (Indemnités élus, incendie, subventions aux associations, contribution aux organismes intercommunaux,...)	137 290,00 €	Impôt et taxes (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier non Bâti, Taxe sur vente terrains constructibles, Fond Intercommunal de Péréquation, compensation CABM)	760 200,00 €
Charges financières (Intérêts des emprunts, dette)	47 500,00 €	Dotations de l'Etat et participations	401 870,00 €
Charges exceptionnelles	7 000,00 €	Autres produits de gestion courante	22 700,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 640 472,33 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 640 472,33 €</b>

## INVESTISSEMENT PROJETS

Opérations	Montant Budget
Opération 349 Ecole	13582
Opération 357 Eclairage Public	27 004
Opération 358 Réfection voirie	13 000
Opération 366 Aire de lavage des Machines agricoles	366 247
Opération 369 Aménagement extension mairie et police municipale	11 825
Opération 380 Requalification du centre historique (tour église)	84 038
Opération 389 Requalification grand'rue - chemin neuf	785 000
Opération 390 Aménagement salle des fêtes	32900

## INVESTISSEMENT

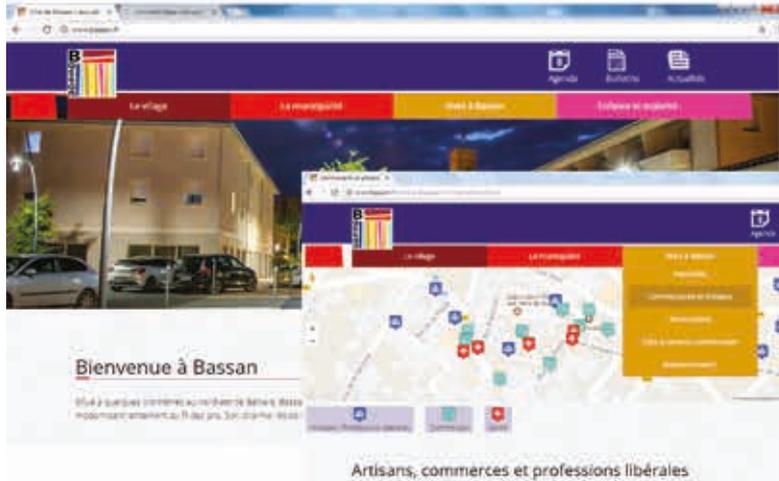
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement capital de la dette	108 166,33 €	Epargne brute	390 992,70 €
Plan de relance FCTVA	10 800,00 €	Subventions et dotations	377 600,00 €
Remboursement anticipé d'emprunt	64 000,00 €	Fonds de compensation de la TVA	54 000,00 €
Programme d'investissement	951 000,00 €	Taxes d'urbanisme	10 000,00 €
Travaux en régie	203 976,00 €	Emprunts	248 800,00 €
Restes à réaliser 2017	814 590,00 €	Amortissement matériel	31 549,63 €
Solde d'exécution	55 781,00 €	Restes à réaliser	540 000,00 €
		Affectation des résultats	330 371,00 €
		Produits de cessions immobilières	225 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 208 313,33 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 208 313,33 €</b>

# Site internet

**www.bassan.fr : le nouveau site internet de Bassan est en ligne !**

**A VOS CLAVIERS, DECOUVREZ-LE !!**

Après plusieurs années de bons et loyaux services, notre site internet nécessitait un relooking et une adaptation fonctionnelle aux techniques et technologies d'aujourd'hui. C'est chose faite.



Tous les internautes devraient y trouver les informations qui les intéressent. L'histoire et le patrimoine de Bassan y sont présentés pour ceux qui souhaitent découvrir notre village pour la première fois.

On y trouve également un riche répertoire de tous les professionnels connus sur le village, entreprises, artisans, commerçants, professions libérales, métiers de la santé ainsi que toutes les structures qui font la vie sociale et associative au travers d'activités diverses et variées.

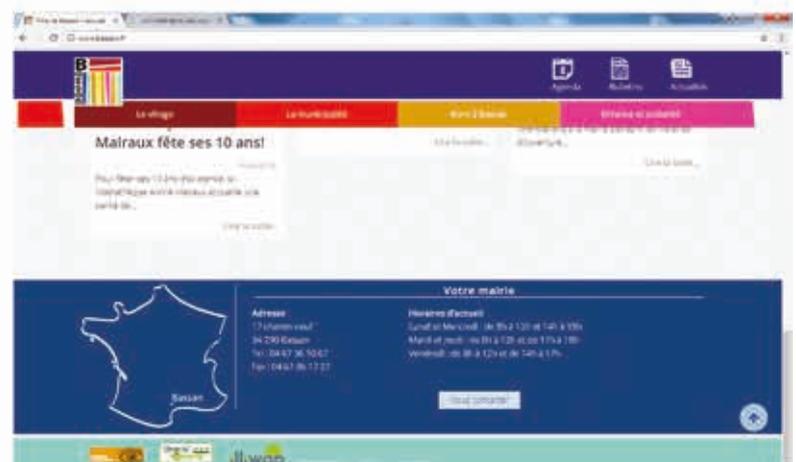
Un chapitre est également réservé à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) avec une présentation du territoire, de ses rôles, compétences services, ainsi que les liens avec toutes les communes qui la composent.



L'actualité y est largement rapportée ainsi que le calendrier de manifestations et autres activités à venir.



Les parents et futurs parents pourront aussi y découvrir notre école, son organisation avec en particulier le lien avec le site de gestion des réservations du restaurant scolaire et de la garderie.



Bien évidemment, pour les adeptes de la communication numérique, il est possible de joindre directement la Mairie par mail.

## INAUGURATION DES « ECUREUILS »

Coupé de ruban par Alain BIOLA, Maire de Bassan ; en présence de Florence BRUTUS Conseillère Régionale, Gérard ABELLA Président de l'OPH Béziers Méditerranée, Frédéric LACAS Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, Christian POUGET Sous-Préfet de Béziers et Christophe THOMAS Maire de Servian.

Les opérations de renouvellement urbain se poursuivent à un rythme soutenu sur le territoire de Béziers Méditerranée. A Bassan, l'Agglo a inauguré la résidence des Écureuils (4 rue de la Poste) vendredi 9 février 2018.

« Cette inauguration s'intègre dans un projet d'ensemble visant à revitaliser le tissu ancien de nos villages, atteste le président d'Agglo, Frédéric Lacas. Elle répond à la fois aux attentes de la population et aux objectifs de l'Agglo qui améliore ainsi l'état général des logements. Cette opération d'acquisition-

amélioration nous a permis de garder le bâti existant et lui donner une seconde vie. »

Au total, huit nouveaux logements locatifs sociaux répondant aux normes actuelles du bâtiment ont été réalisés au sein d'une ancienne maison de maître et d'une grange attenante. Au cœur de cette dernière, quatre logements duplex ont notamment été produits. Ces logements ont été livrés début février.



## PERMANENCES

### ENCOMBRANTS :

15 juin 2018 - 16 juillet 2018 - 16 août 2018

### PERMANENCES SICTOM :

- 05 juin 2018 de 09h-12h  
- 03 août 2018 de 09h-12h

### PERMANENCES RAM :

Jeudi 17 mai et jeudi 14 juin 2018

### MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MALRAUX

Médiabus adultes et jeunesse sur la promenade Les Mercredis de 16h à 17h

30 mai 2018

13 - 27 juin 2018

5 - 19 septembre 2018

**ASSISTANTE SOCIALE :** Nouveau N° de téléphone Sur RDV au 04.67.67.83.70

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

Tynoh, André, Pierre, Paul DELOUCHE né le 22/02/2018

Lola, Sylvia, Brigitte TALOUD BOSCH née le 11/03/2018

### DÉCÈS

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles et amis de :

Françoise MURAT décédée à Béziers le 08/01/2018

René GOUJON décédé à Bassan le 31/01/2018

René LUTRAND décédé à Béziers le 10/02/2018

Georges NOÏQUE décédé à Béziers le 19/02/2018

Josette COMÈTE décédée à Bassan le 21/02/2018

Francine MARTIN décédée à Béziers le 18/03/2018

Jean PASCAL décédé à Béziers le 05/04/2018

Olivier CARISIO décédé à Boujan/Libron

le 27/04/2018

Térésa SALAMON décédée à Bassan le 28/04/2018



## STOP AUX MOUSTIQUES TIGRES !

**Il n'existe pas de solution globale, telle que la démoustication réservée aux grands espaces. Seules la prévention et une bonne gestion de notre cadre de vie peuvent nous protéger. Ce combat est l'affaire de tous.**

### CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE MOUSTIQUE

Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus*, qui a la particularité **de piquer surtout pendant la journée**. Il est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse.

Il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

### COMMENT POURRAIT SURVENIR UNE ÉPIDÉMIE DE CHIKUNGUNYA ET DE DENGUE DANS LE SUD DE LA FRANCE ET COMMENT LA PRÉVENIR ?

**Aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de chikungunya, ni de dengue, en France métropolitaine.** Cependant, présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océan Indien, ce moustique s'est installé, depuis 2004, dans le sud de la France.

À l'occasion d'un voyage dans un pays où l'une de ces deux maladies circule, une personne se fait piquer par un moustique infecté par le virus de la dengue ou du chikungunya.

À son retour dans le sud de la France, si un moustique *Aedes albopictus* sain pique cette personne malade, il s'infecte. Ce moustique peut alors transmettre le virus de la dengue ou du chikungunya à une autre personne saine en la piquant. Le virus se propage de cette manière à d'autres personnes.

**Je suis particulièrement vigilant si je reviens d'une zone tropicale : je consulte un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires ou de courbatures.**

### COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?

**Pour éviter de me faire piquer**

- J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques surtout la journée.
- Je demande conseil à mon médecin ou mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.

- Je porte des vêtements couvrants et amples.
- Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.
- J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

**Comment limiter le développement des moustiques dans mon environnement ?  
Adoptons les bons gestes !**

### COMMENT LES MOUSTIQUES VIVENT-ILS ?

Le moustique se développe en quatre étapes : **œuf, larve, nymphe et adulte.**

Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.

Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique.

Le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

**AINSI, LE MOUSTIQUE QUI VOUS PIQUE EST NÉ CHEZ VOUS !**

**Il se développe dans de petites quantités d'eau :** des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

### POURQUOI LES MOUSTIQUES AIMENT-ILS VIVRE PRÈS DE NOS MAISONS ?

**Parce qu'ils y trouvent**

- de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

**Les produits anti-moustiques** (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

### POUR ÉLIMINER LES LARVES DE MOUSTIQUES, IL FAUT :

**Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :**

- petits débris
- pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter,
- encombrants
- déchets verts

**Changer l'eau des plantes et des fleurs**

- une fois par semaine ou si possible

# Développement durable

- supprimer les soucoupes des pots de fleurs
- remplacer l'eau des vases par du sable humide

## Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement

- gouttières
- regards
- caniveaux et drainages

## Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- bidons d'eau
- citernes
- bassins

**Couvrir les piscines non utilisées** et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore...).

## POUR ÉLIMINER LES LIEUX DE REPOS DES MOUSTIQUES ADULTES, PENSEZ À :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies
- élaguer les arbres
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage)
- entretenir votre jardin.

# Informations générales

## NOUVEAUTÉ ! OVERTIME CAFÉ

Overtime Café qu'es aquo ??

En français « overtime » peut se traduire par « heures supplémentaires » ou dans un esprit plus sportif « prolongations ».

L'Overtime café est le nouveau nom de l'ancienne « brasserie des amis » qui a connu ces dernières années une vie compliquée et tourmentée.

Ses nouveaux gérants Yann et Marjorie ont voulu rompre avec ce passé traditionnel, et regarder l'avenir autrement. Nouveau nom, nouvelle déco, nouveau concept, nouvelles ambitions. Plus contemporain, même du côté de sa carte, il propose de s'ouvrir au mode de vie d'aujourd'hui et au monde associatif du village pour lequel une salle a été particulièrement réservée et aménagée pour accueillir réunions, apéros et repas.

Vendredi 6 mai, en fin de journée, ils étaient nombreux à venir célébrer l'événement, et quoi de mieux que de jouer les prolongations de la semaine avec quelques heures supplémentaires conviviales pour cela.

Bon vent à l' « overtime café » et merci à Yann et Marjorie pour leur engagement à préserver un lieu de convivialité si nécessaire dans un village.



## AIRE DE REMPLISSAGE ET LAVAGE

### AIRE DE REMPLISSAGE ET LAVAGE DES MACHINES AGRICOLES

En cours, mais gros retard.

La construction de cette aire nécessaire aux bonnes pratiques environnementales dans l'activité viticole de notre village a bien démarré à la date prévue pour une mise en service de test au cours du printemps.

Hélas, les divers épisodes météorologiques,

neige et longue période de pluies, ont grandement perturbé l'avancement du chantier et le respect des délais.

Après environ trois mois d'interruption, si la météo ne nous joue pas de nouveau mauvais tour, nous pouvons espérer une mise en service à la fin de l'été, la période des vendanges pouvant éventuellement servir de période de test.

# Informations générales

## INFORMATION

Monsieur le Maire,

Nous avons, à nouveau, été victime d'un acte de vandalisme le 29/04/2018 à 10 h 58 sur la même zone que l'incident déjà survenu, quartier Redonière, dans les mêmes circonstances, fin mars 2018; nos services ont déposé plainte pour dégradations volontaires de nos installations. Nous tenions à vous alerter afin que vos administrés soient informés que les coupures subies ont pour origine un acte de malveillance totalement indépendant d'Enedis.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

Nathalie HOULES

Appui Métier - Communication - Enedis Direction Hérault  
382 rue Trencavel 34926 MONTPELLIER Cédex 9



## NON MERCI !!!

### NON MERCI !! NE CONFONDONS PAS TROTTOIR ET DÉPOTOIR



Se débarrasser de son vieux frigo hors d'usage, c'est pratique, rapide et gratuit en téléphonant à la Mairie pour prendre rendez-vous.

Le service propreté intervient pour récupérer les déchets volumineux.

Mais des règles sont à respecter, la tournée de ramassage a lieu une fois par mois, en général le 15 de chaque mois ou le jour ouvré le plus proche.

Les objets doivent être sortis la veille devant votre porte et ils seront enlevés dans le courant de la journée.

Seuls sont concernés les objets vraiment lourds et encombrants :

- Electroménager : frigo, machine à laver le linge ou la vaisselle, four, micro-ondes,...
- Literie : matelas, sommiers, tête et pieds de lit, chevet, ...
- Salon, salle à manger : tables, chaises, buffets, canapés, fauteuils, ...

Inutile de déposer sur la voie publique votre sèche-cheveux, fer à repasser, cafetière, ....

La déchetterie la plus proche vous attend du lundi au samedi à 2 petits kilomètres sur la route de Servian.



**Un gros quart d'heure environ dépose comprise**, pour faire un geste pour l'environnement sans oublier la propreté et l'esthétique de votre devant de porte, de nos rues, de nos places et de notre village.

La déchetterie accueille aussi **cartons et emballages** qui une fois aplatis diminuent considérablement de volume et peuvent même, pour les plus petits, avec un coup de ciseau ou de cutter rentrer dans votre container jaune qui est collecté tous les vendredis.

**Les déchets verts sont aussi accueillis en déchetterie. Merci de les attacher lors de leur transport. Cela évitera de les perdre sur la chaussée au risque de provoquer un accident.**

Dans le centre du village, des containers collectifs enterrés accueillent vos déchets dans des sacs de taille moyenne. Si une trappe est bloquée, sa voisine ne l'est peut-être pas. Merci de ne rien laisser au sol où chiens et chats pourraient s'en donner à cœur joie.

Deux groupes de deux containers enterrés sont disponibles à quelques mètres l'un de l'autre.

# Informations générales

## Réorganisation collecte en centre village

Force est de constater, malgré les appels au civisme et au respect de notre cadre de vie, qu'il est très difficile de maintenir en particulier le centre de notre village dans un état de propreté satisfaisant. Bon nombre de points de collecte des ordures ménagères qui devraient être dégagés de leurs containers après chaque collecte sont en permanence occupés par ces mêmes containers auxquels viennent s'ajouter de plus en plus fréquemment divers déchets qui devraient être évacués en déchetterie ou avec un minimum de bonne volonté déposés dans le container adapté.

Bien évidemment, la remarque que l'on entend régulièrement est que nous payons des impôts (pour ceux qui en payent) et qu'après tout ils ont (la Mairie, le service de collecte,...) qu'à faire leur boulot.

La réponse qui peut être apportée, est que la collecte et surtout le traitement coûtent de plus en plus cher (normes et règles sanitaires obligent) et que le petit effort journalier qui est demandé à chaque citoyen permet de limiter les augmentations des taxes qui permettent le financement de ces collectes et traitements. De plus le temps passé par les personnels municipaux à nettoyer ces incivilités n'est pas utilisé à d'autres tâches plus utiles à tous.

Conséquence de ces incivilités, de ce manque de solidarité, de ces comportements « je m'en

foutistes » est que moins nous ferons d'effort, plus nous nous en foutons et c'est ce que l'on constate de plus en plus, plus le prix à payer par chacun d'entre nous sera de plus en plus élevé. Cela est regrettable car une majorité de bons citoyens participe très convenablement à ces bonnes règles de bien vivre ensemble qui sont bafouées par quelques-uns par inconscience, par un manque évident d'esprit civique et de respect pour son voisinage et pour la commune qui les a accueilli et dans laquelle ils vivent sans lui témoigner le moindre respect.

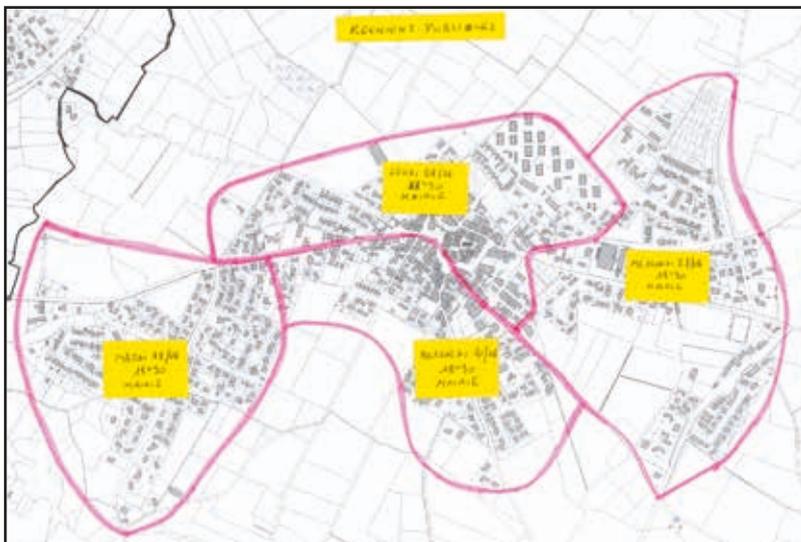
Après une longue période d'information, de sanctions parfois, le syndicat de collecte et de traitement de nos déchets ménagers (SICTOM), en accord avec la commune, a fait des propositions de réorganisation du système de collecte. Les zones du centre du village les plus sensibles seront équipées de batteries de containers enterrés et tous les bacs individuels seront supprimés, bon nombre de points de collecte disparaîtront pour un visuel plus agréable et une meilleure propreté. Avantage pour le citoyen : plus de container à stoker, à rouler. Inconvénient s'il en est un : apporter son sac de déchets à la colonne enterrée. Il est prévu d'intégrer ces travaux d'installation lors de la réalisation des projets d'aménagement de la grand rue-chemin neuf et tour de l'église.

**POUR LE SERVICE PROPRETÉ, POUR NOTRE VILLAGE, MERCI POUR VOTRE CIVISME.**

## VENEZ RENCONTRER VOS ÉLUS

Nous avons l'habitude, chaque année, d'organiser au moins une rencontre au cours de laquelle les projets importants étaient présentés et plus librement, les problèmes et questions divers qui préoccupent les Bassanaises et Bassanais étaient abordés.

Dans le même esprit, mais pour recentrer ces échanges sur la vie des quartiers, il est proposé cette année un cycle de 4 rencontres. Une rencontre par quartier est, sud, ouest, nord, (voir carte ci-dessous) est programmée à partir de la mi-juin :



- Mardi 19 juin, quartier est : Font Maurel, Bassins
- Mercredi 20 juin, quartier sud : jeu de mail, avenue de la garrigue, sud de la RD 39
- Mercredi 27 juin, quartier ouest : Martines, av. de Servian, avenue de la gare, Crès
- Jeudi 28 juin, quartier nord : Font Neuve, écoles, glycines, nord RD 39

**Ces rencontres auront lieu à 18h30 dans la salle du Conseil en Mairie.**

Chacun est libre de participer à la rencontre de son quartier et/ou aux autres en fonction de ses disponibilités ou des questions qu'il souhaite aborder.

A bientôt de nous rencontrer.

# Informations générales

## PLUS BELLE MA COMMUNE

Dans le cadre du concours des villes et villages fleuris, notre commune a obtenu une nouvelle fois un prix. Elle a été classée 1ère de sa catégorie. En plus du diplôme, un bon d'achat de 600€ a été remis.

Félicitations à nos jardiniers Mikaël et Rémy qui sous la houlette de Sébastien, sans oublier Fabrice et son tracto, entretiennent et rendent notre décor journalier toujours plus agréable.

**Poursuivez vos efforts messieurs, la petite fleur n'est pas loin !**



## SECHERESSE

Depuis la fin de l'été 2017, beaucoup d'entre vous se sont signalés en Mairie pour des désordres sur leurs habitations dus à des mouvements de terrains liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

La demande de reconnaissance de la commune au titre des catastrophes naturelles a été faite en son temps. Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision officielle.

Dans cette attente et pour éventuellement préparer les démarches parfois compliquées avec les assurances, l'association nationale des assurés sinistrés de la sécheresse (ANASS), association indépendante, propose une assistance aux victimes dont les maisons se fissurent en raison de la sécheresse.

Elle est joignable au : 06 40 44 51 20  
06 08 82 85 26  
[secheresse.anass@gmail.com](mailto:secheresse.anass@gmail.com).

# Bassan en image



## CABM

6 mois de chantier, des réseaux d'eau et d'assainissement neufs. Ouf, c'est enfin terminé !



## Banquet Séniors

Ambiance Yéyé des années 60, repas du Thélème excellent, 220 convives : gros succès !!

## Canicross

Des hommes et des chiens dans la garrigue.



## Course des demains

Grosse participation pour cette version 2018. Marche, jogging, vtt, jeunes et moins jeunes ont tout donné pour cette noble cause.



## Overtime café

Quoi de mieux qu'une prolongation de journée pour un moment de convivialité à l'Overtime Café !



## Deutch

Après les Alpines en 2017, 2018 l'année Panhard. Plus de 100 véhicules exposés, salle comble pour la conférence de Thierry Murat, beaucoup de visiteurs malgré une météo maussade. Gros succès !!

# Associations

## 3ÈME SALON DE MOZAICK & ARTS CRÉATIFS

Le troisième salon de l'association MOZAICK & Arts Créatifs a eu lieu du 9 au 11 mars à Bassan



Le premier jour du salon fut placé sous le signe de l'émerveillement pour tous les enfants de l'École de Bassan qui sont venus découvrir les artistes, leurs démonstrations et explications sur leurs œuvres.

Relevant de la peinture, de la sculpture, de la photographie, de la mosaïque, du patchwork et d'autres arts créatifs, les œuvres de la vingtaine d'exposants rassemblés pour l'occasion ont fait le succès du salon qui a suscité l'enthousiasme de quelque 200

visiteurs ainsi que des artistes eux-mêmes.

Enfants, exposants et visiteurs ont contribué ensemble à la très bonne ambiance et convivialité qui régnèrent tout au long du salon.

Suite à ce succès, rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'édition 2019 avec Nicole Moreau comme Invitée d'Honneur, qui a reçu deux prix pour ses livres découpés.

- Prix MOZAICK & Arts Créatifs voté par les enfants de l'École de Bassan ;
- Prix de la Ville voté par les adultes – trophée remis par Monsieur Didier AMADOR, 1er Adjoint de Bassan.

Le vernissage du salon fut également le moment choisi par la Présidente de l'association MOZAICK & Arts Créatifs, Michèle SCHNEIDER, entourée de son équipe, pour remercier vivement Monsieur le Maire de Bassan, Alain Biola, tout le personnel de la Mairie, les enfants et le corps enseignant de l'École de Bassan, les nombreux visiteurs, sans oublier les exposants, amis ainsi que ses proches pour leur soutien précieux dans l'organisation de ce troisième salon.



# Associations

## LES COUSETTES DE BASSAN

LES COUSETTES se sont restructurées et repartent sur de nouvelles bases. Le goût d'apprendre et le bon état d'esprit de ce groupe ont permis à de nouvelles recrues d'intégrer ces après-midis récréatives.

Les novices ont développées ainsi des compétences jusque-là insoupçonnées et les anciennes des échanges de savoir-faire.

Nous nous retrouvons tous les VENDREDIS de 14h à 17h.

**Pour tous renseignements : Mme RADOLA au 06 99 67 13 69**



## CARNAVAL

Beaucoup d'enfants l'attendaient, monsieur Carnaval a boudé Bassan cette année. On pourrait dire que cette année, il était grippé et que d'ici l'an prochain il pourra se refaire une santé et renaître de ses cendres prêt à animer le village pour le plaisir des petits et des grands.

Plus sérieusement, le comité carnaval n'a pas pu se lancer dans l'aventure par manque de parents de bonne volonté pour aider à la préparation et à l'organisation de cette fête tellement appréciée des enfants.

Espérant que les bonnes volontés se manifestent rapidement pour préparer le millésime 2019 qui fera oublier la pause de cette année.



# Les rendez-vous

## JUIN

**Samedi 02** : Féria du foot

**Dimanche 10** : Vide Grenier

**Dimanche 17**

Finale du Tournoi de Tennis au club de Tennis de Bassan

**9ème Open**  
**TENNIS CLUB DE BASSAN**  
du 26 mai au 17 juin 2018

**OPEN** dames et messieurs limité à 35  
+ 35 ANS  
dames limité à 5h  
messieurs limité à 15h

**TERRAINS**  
3 extérieurs dont 2 éclairés  
1 couvert en cas de pluie

**DROIT D'ENGAGEMENT**  
Adulte 17 €  
2 tableaux 28 €  
Jeune 1-18 ans 13 €

**DE NOMBREUX LOTS DONT ESPÈCES**

Classe	Je	Sam	Dim
OPEN	10h	10h	10h
OPEN	10h	10h	10h
OPEN	10h	10h	10h
OPEN	10h	10h	10h

**CHALLENGE 3-4**

**JUGE ARBITRE**  
Philippe REA

**INSCRIPTIONS** 06 47 28 43 75  
NON-ESPACE-TENNIS FFTF

**INTERSPORT**

**Samedi 23**

Gala fin d'année Foyer Rural ET Soirée Cabaret

**Dimanche 24** : Arts du Soleil 22ème édition

**Vendredi 29** : Fête de l'école

## JUILLET

**Dimanche 01**

Salon de Thé sur la promenade, organisé par la vie anglaise

**Vendredi 6**

Marchés des Producteurs de Pays, sur la promenade à partir du 18h30

**Mercredi 11**

Mercredi du Jazz !!

**Samedi 14**

Fête National

**Mercredi 18**

Mercredi du Jazz !

**Vendredi 20** : Marchés des Producteurs de Pays, sur la promenade à partir du 18h30

**Vendredi 27 au Dimanche 29**

Fête Locale 2018 de Bassan

**Fête locale 2018 de Bassan**  
du 27, 28 et 29 Juillet

**Vendredi 27 Juillet :-**  
Orchestre « Konzept »  
à partir de 22h

**Samedi 28 Juillet :-**  
Orchestre « Sound-Light »  
- Soirée Mousse pour les enfants  
à partir de 18h jusqu'à 20h  
- Grande Soirée Mousse  
à partir de 22h

**Dimanche 29 Juillet :-**  
- Grand Loto à partir de 17h30  
- Soirée Cabaret avec  
« Les Ducs Poupettes Sisters »  
à partir de 20h à 22h  
et  
Soirée animée par « Antoine Ruiz »  
à partir de 22h

**Entrée Gratuite**

## AOÛT

**Vendredi 3**

Marchés des Producteurs de Pays, sur la promenade à partir du 18h30

**MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS**

**BASSAN**

**Les vendredis 7 & 21 juillet et 4 août**  
**Sur la Promenade**  
à partir de 18h30

Assiettes fermières, produits et vins du terroir,  
restauration sur place ou à emporter.  
Animations sur place pour agrémenter votre soirée

Retrouvez authenticité et convivialité  
sur nos marchés **100% producteurs !**

[www.marches-producteurs.com](http://www.marches-producteurs.com)